

PROJET DE SOINS PARTAGE

DU GHT ALPES DAUPHINE



1. Préambule.....	3
1.1 La convention constitutive du GHT ALPES DAUPHINE.....	3
2. La Politique de Soins.....	3
2.2 Les objectifs .....	5
2.2.1 Objectif 1 : Repérer et prévenir les risques .....	5
2.2.2 Objectif 2 : Améliorer, optimiser les parcours de soins dans le maillage territorial .....	5
2.2.3 Objectif 3 : Optimiser les prises en charge ambulatoires.....	5
2.2.4 Objectif 4 : Développer la démarche d'éducation thérapeutique .....	6
2.2.5 Objectif 5 : Développer et formaliser le projet individualisé de la personne soignée dans le dossier informatisé.....	6
2.2.6 Objectif 6 : Développer et respecter les droits des personnes soignées .....	6
3. Volet Management.....	7
Conclusion.....	8
Annexes .....	9

## 1. Préambule

- 1.1 La convention constitutive du GHT ALPES DAUPHINE
- 1.2 Les missions
- 1.3 Les 3 axes : soins, management, enseignement et recherche

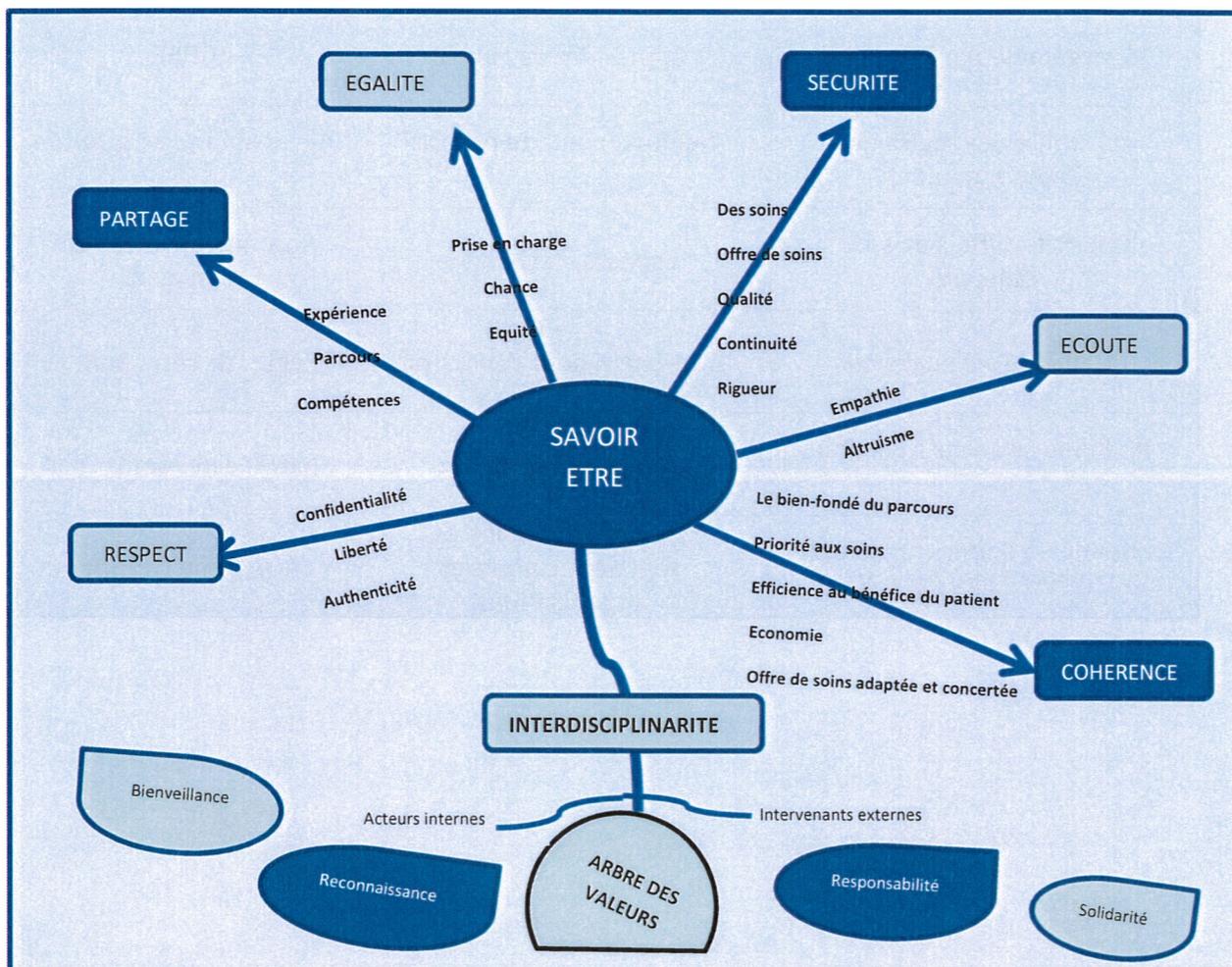
## 2. La Politique de Soins

### 2.1 Les valeurs professionnelles sur lesquels notre projet de soins repose

- Des valeurs socles fondatrices émanant des soignants de la CSIRMT du GHT

Tous les Codes de déontologie des professionnels de santé érigent le respect de la dignité en principe fondamental. La Loi sur les droits des patients de 2002 dispose que le patient a le droit au respect de sa dignité et de sa vie privée. Le respect de la dignité est un des indicateurs de la qualité des soins.<sup>1</sup>

Lors de la 2<sup>nd</sup>e CSIRMT du GHT qui s'est tenue en mai 2017, nous avons élaboré notre socle de valeurs communes, ce socle nous permet de déployer le PSIRMT selon un fils directeur validés par tous.



<sup>1</sup> Duguet MD PhD A.-M., « Chapitre 7. Le respect de la dignité à l'hôpital », *Journal International de Bioéthique* 4/2010 (Vol. 21), p. 93-101

- **VALEURS COMMUNES PARTAGEES DANS LE SOIN :**  
 respect (confidentialité, liberté, authenticité), partage (expérience, parcours, compétences), Egalité (prise en charge, chance, équité), sécurité des soins (offre de soins qualité, continuité, rigueur), écoute (empathie, altruisme), bienveillance, reconnaissance, responsabilité, solidarité, interdisciplinarité (acteurs internes, intervenants externes), cohérence ( le bien fondé du parcours), priorité soins, efficacité (au bénéfice du patient), économie, offre de soins (adaptée et concertée).
  
- **VALEURS EN MANAGEMENT DANS LE GHT**

Les valeurs selon lesquelles le management est appelé à se déployer sur le GHT se regroupe en 3 grands axes récapitulés sous le tableau ci-dessous

<b>DEVELOPPEMENT DES AXES</b>		
<b>Axe COMMUNICATION ascendante et descendante</b>	<b>Axe complémentarité</b>	<b>Critères communs à l'ensemble des agents</b>
Management par la qualité	Apprendre de l'autre	GPEC
Lisibilité des règles de fonctionnement	Renforcement du collectif	Accessibilité, intégration
Objectifs définis en sous objectifs	Espaces d'échanges	Accompagnement des managers
Qualité de vie au travail	Evaluation pour l'évolution	Règles de recrutement
Redonner du sens à l'action	Adaptabilité, agilité	Journée des soins GHT
Evaluation à l'intérieur du GHT CERTIFICATION GHT 2020	Ouverture à d'autres fonctionnements et organisations	formation continue

## 2.2 A partir de 6 objectifs opérationnels

### 2.2.1 Objectif 1 : Repérer et prévenir les risques

Développer chez les professionnels de santé une culture de l'évitable et de l'anticipation est un enjeu fort pour préserver la santé, améliorer la qualité de vie, réduire les récurrences et ainsi préserver chez les personnes soignées une meilleure chance de vie.

1. **Risques Suicidaires**
2. **Risques infectieux**
3. **Risques médicamenteux**
4. **Troubles de la nutrition**
5. **Troubles du comportement**

### 2.2.2 Objectif 2 : Améliorer, optimiser les parcours de soins dans le maillage territorial

Développer les coordinations du parcours de santé des personnes prévient les points de rupture et optimise la prise en charge des malades. La multiplicité des dispositifs (réseaux, centres de santé, équipes mobiles...) et des intervenants nécessitent de nouvelles organisations sur le territoire et favorise l'émergence de nouveaux métiers (coordonnateur de parcours, infirmier clinicien).

Ce dispositif permet la fluidité du parcours ou, la gestion des hospitalisations et des filières d'aval.

Nous incluons dans ce chapitre, la dynamique forte qui doit être impulsée sur l'hospitalisation à domicile et son développement sur le territoire.

- **Sous objectif 2.1 : Optimiser la prise en charge de la personne âgée sur le territoire**
- **Sous objectif 2.2 : Optimiser la prise en charge des soins palliatifs sur le territoire**
- **Sous objectif 2.3 : Optimiser la prise en charge des patients chroniques**
  - Développer le maillage territorial
  - Développer l'éducation thérapeutique
- **Sous objectif 2.4 : Optimiser les filières de l'urgence**

### 2.2.3 Objectif 3 : Optimiser les prises en charge ambulatoires

Rééduquer le patient en milieu écologique afin de le préparer à sa sortie et développer les soins de réhabilitation psychosociale contribue à une meilleure qualité de vie, réduit les prises en charge en milieu institutionnel et/ou constitue une alternative à l'hospitalisation. La réhabilitation psychosociale vise au rétablissement de la personne c'est-à-dire qu'elle

l'accompagne dans son processus de changement afin de vivre une vie citoyenne en milieu ordinaire malgré les limites résultant de la maladie.

Contribuer aux organisations afin de faciliter l'accompagnement du patient et de ses aidants.

## **2.2.4 Objectif 4 : Développer la démarche d'éducation thérapeutique**

Le processus de renforcement des capacités du malade et/ou de son entourage à prendre en charge l'affection qui le touche, sur la base d'actions intégrées au projet de soins est essentiel afin de rendre la personne plus autonome et lui permettre de disposer d'une qualité de vie acceptable par lui. L'accompagnement de l'équipe pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle tout au long de la prise en charge joue un rôle complémentaire à l'approche médicale de l'éducation thérapeutique.

Le développement d'activités d'éducation thérapeutique est un enjeu fort de décloisonnement des acteurs autour des pathologies chroniques, de l'optimisation de la fluidité des parcours, et de l'accès à un environnement où le patient devient un «acteur de sa santé».

## **2.2.5 Objectif 5 : Développer et formaliser le projet individualisé de la personne soignée dans le dossier informatisé**

Le projet de soin individualisé est un processus dynamique dans la prise en charge de la personne soignée. Il permet d'assurer une continuité des soins tout au long de son parcours de soin. Il est pluri professionnel pour associer les compétences médicales, soignantes et socioéducatives. Il est le résultat de l'observation clinique de l'état de la personne. Son élaboration se fait collectivement afin d'obtenir une cohérence d'équipe nécessaire à la mise en place d'un programme de soin adapté et réalisable. L'implication du patient est recherchée. Il est nécessaire de s'attacher à obtenir l'adhésion et la participation de la personne à son projet de soin pour garantir une meilleure évolution de son état de santé.

Les écrits doivent traduire le raisonnement clinique et doivent cibler les objectifs prioritaires du projet de soins individualisé. La traçabilité des informations représente un levier d'action, pour l'évolution des pratiques soignantes dans le respect du cadre professionnel.

## **2.2.6 Objectif 6 : Développer et respecter les droits des personnes soignées**

Parce qu'un patient est avant tout un citoyen, il possède des droits. Ces droits le protègent et garantissent son autonomie, le respect de ses libertés individuelles et de sa dignité quel que soit son lieu de prise en charge. L'information du patient joue un rôle primordial dans celle-ci et lui permet d'exercer son droit de participer activement à la décision concernant son traitement.

Ils concernent :

- L'accès aux soins
- L'information

- Le consentement aux soins proposés et traitements (y compris médicamenteux)
- La fin de vie (directives anticipées)

### **3. Volet Management**

Le Directeur des Soins du GHT pilote la politique de soins au sein des établissements, il rend compte de ce pilotage par un rapport d'activité au Directeur Général du GHT. Il anime, en qualité de président de la CSIRMT du GHT, le groupe des Directeurs de Soins et des Cadres Supérieurs de Santé des établissements membres du GHT. Cette assemblée visera à développer et à maintenir un esprit de coopération.

A l'échelle du pôle, et de l'institution le Cadre Supérieur de Santé est le garant de la mise en œuvre opérationnelle du projet de soins dont il est responsable. Il impulse auprès des Cadres de Santé la dynamique nécessaire pour que le projet de soins prenne tout son sens et qu'il devienne opérationnel dans toutes les structures. En cohérence avec les orientations médicales et en concertation avec les équipes médicales, il met en œuvre les organisations des soins et prestations qui résultent du projet de soins. Il est responsable du suivi des évaluations institutionnelles (dossiers de soins, protocoles ...) du respect des échéances concernant les actions à décliner par objectifs attendus. Il rend compte à la Direction des Soins de l'état d'avancement des actions entreprises, des objectifs fixés aux équipes et du suivi du projet de soins pour son secteur d'activités.

Le cadre de santé demeure principalement le premier niveau d'encadrement des paramédicaux, au niveau d'une unité de soins. Sous la coordination du cadre supérieur de santé, le cadre de santé met en place les actions du PSIRMT et en évalue les résultats. Le cadre de santé fait le lien entre l'équipe soignante, l'équipe médicale et l'administration. Il est responsable des organisations paramédicales et veille au respect des bonnes pratiques soignantes dans le cadre de ses missions qui recouvrent de nombreux domaines : gestion des ressources humaines, organisation des soins, finances, contrôle, suivi, évaluation de la qualité et la gestion des risques liés aux soins, évaluation des agents, communication-information, logistique, informatique.

Le cadre de santé s'appuie sur le PSIRMT pour manager son équipe et mettre en œuvre des actions en cohérence avec la philosophie de soin du GHT.

### **4. Volet recherche et Enseignement**

La recherche en soins permet de développer une culture scientifique dans le cadre des sciences infirmières et paramédicales. Elle permet aux professionnels d'acquérir des savoirs scientifiques qui lui donnent la possibilité de guider leurs pratiques vers l'amélioration de la qualité, la performance et l'efficacité des soins. La recherche paramédicale participe au renforcement de la professionnalisation et de l'identité professionnelle. Le décret 2004-802 du 29 juillet 2004 précise la démarche de recherche.

Dans le référentiel d'activités décliné dans l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier, apparaît la veille professionnelle et la recherche. Depuis la création du PRHIP en 2009 et le développement de l'universitarisation dans la formation des paramédicaux, le contexte national est favorable.

Le champ d'investigation de la recherche en soins explore la qualité des soins, la gestion des soins, la gestion des risques, l'amélioration des pratiques professionnelles, l'organisation et la gestion des soins, les projets validant les nouvelles méthodes de soins et pratiques avec une vision globale de la prise en charge du patient, les pratiques avancées et la réflexion éthique.

Cette recherche paramédicale explorera des points communs de réflexions en s'ouvrant aux établissements membres visant, entre autre, à proposer des pistes (voire des pratiques) innovantes.

## **Conclusion**

Le projet de soins 2017-2021 du GHT Alpes Dauphiné regroupe l'ensemble des axes portés par la Direction des Soins, la CSIRMT, les Cadres de Santé, les professionnels soignants paramédicaux, les représentants des Usagers en lien avec le Projet Médical partagé, les projets de pôle, le Projet Régional de Santé de Territoire et les orientations nationales de santé.

L'utilisateur est au centre de la prise en charge paramédicale et le parcours de soins du patient reste une priorité pour les organisations soignantes.

Ce projet de soins repose sur un socle de valeurs partagées sur lesquelles son action se définira.

Les équipes managériales et les professionnels paramédicaux contribuent à la réussite des projets en cours pour l'amélioration continue de la qualité de prise en charge des patients dans le respect de la sécurité des soins.

Les projets innovants motivent les professionnels dans leurs actions sous la responsabilité de l'encadrement qui coordonne les projets au sein des pôles.

Les axes fédérateurs du projet de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques contribuent à définir les axes d'amélioration nécessaires aux bonnes pratiques professionnelles pour la qualité de prise en soins des patients.

La Direction des Soins s'appuie sur une équipe de cadres fortement investie dans les différents projets d'établissement et les missions transversales pour accompagner les évolutions futures du GHT Alpes Dauphiné.

Ce projet de soins du GHT Alpes Dauphiné est inscrit dans la durée et dans le développement du projet médical partagé, le lien avec les organisations médicales est fort, c'est un projet qui n'est pas figé, qui s'accompagnera d'évolutions.

**Annexes**

**ANNEXE 1 Convention constitutive**

